



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Officiers et sous-officiers

Question écrite n° 51050

### Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'application du décret du 13 novembre 1996 modifiant divers décrets portant statuts particuliers de certains corps d'officiers et de sous-officiers et officiers mariniers des armées et de la gendarmerie. Ce décret crée notamment un nouvel échelon après vingt-cinq ans de service en faveur des adjudants-chefs. Or, à ce jour, les pensions des intéressés n'ont pas encore été révisées. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions afin de remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Girard Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51050

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1978